

Service des Etablissements et des Elèves

Bureau de la Vie scolaire

1^{er} et 2nd degrés

Affaire suivie par :

Christine MARCHAL

Gestionnaire

Tél : 03.83.93.56.21

Mél : christine.marchal3@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice

Rond-Point Marguerite de Lorraine

CS 30013

54035 NANCY CEDEX

Nancy, le 15/09/2025

Le recteur de la région académique Grand-Est

Recteur de l'Académie de Nancy-Metz

Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

Objet : Concours « Le Parlement des Enfants », 29^{ème} édition – année 2025-2026

Références : Note conjointe de l'Assemblée nationale et du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 2 juillet 2025.

J'ai l'honneur de vous informer que la 29^{ème} édition du Parlement des enfants est lancée.

Le Parlement des enfants est un concours organisé par l'Assemblée nationale et le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ouverte aux élèves de CM2 et aux élèves de 6^{ème}.

Il leur permet de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leurs enseignants à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société.

Il est prévu la participation d'une classe de CM2 par circonscription électorale soit 6 classes pour la Meurthe-et-Moselle.

Le thème de la 29^{ème} édition du Parlement des Enfants est le suivant :

« La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux »

Toutes les classes de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. Peuvent également se porter candidates les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux, dès lors que les élèves participant sont de niveau CM2. Une candidature unique de plusieurs classes au sein d'une même école n'est pas admise.

.../...

L'enseignant qui souhaite participer au concours est invité à envoyer sa candidature sous couvert de l'IEP de la circonscription, par mail à la DSDEN, à l'adresse suivante : christine.marchal3@ac-nancy-metz.fr **pour le mercredi 5 novembre 2025 dernier délai.**

Il explique en une trentaine de lignes maximum les raisons pour lesquelles il souhaite participer au concours, en précisant :

- son adresse électronique ;
- les coordonnées complètes de l'établissement;
- le nom du député et le numéro de la circonscription électorale concernés.

Les informations relatives au "Parlement des Enfants" 2025-2026 sont accessibles sur le site <https://eduscol.education.fr/3310/le-parlement-des-enfants> ainsi que sur le site du concours : <https://www.parlementdesenfants.fr>.

Vous trouverez ci-joint le règlement du concours.

Enfin, dans le cas où plusieurs classes se seraient portées candidates dans une circonscription électorale, il m'appartiendrait d'en désigner une.

Je vous remercie de votre collaboration et de votre attention sur ce dossier.

Pour le recteur
Pour le directeur académique
par délégation
Le secrétaire général de la DSDEN
Antoine KAZAN



Pour le Recteur,
et par délégation,
le Directeur académique des services
de l'éducation nationale de
Meurthe-et-Moselle

Emmanuel BOUREL